

Procès-verbal de séance

Séance du 09 février 2022

L'an deux mille vingt-deux le neuf février à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 28 janvier 2022, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Germain-sur-Rhône (*Covid 19 – Mesures de distanciation*), sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Alain BRANTUS, Magali CHERRARED, Lydie DELMOTTE, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK, Thomas WIART</p> <p>EXCUSEES : Pauline BRACONNIER, Laetitia BAILLY (<i>pouvoir à P. Guichard</i>)</p> <p>ABSENT :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 13 - 14</p> <p>Votants : 14</p>
---	---

Sabrine Artero est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 08 décembre 2021, à l'unanimité.

Madame Braconnier, retenue par des impératifs professionnels, est absente en début de séance.

Délibération n° 2022/01/05

Voirie communale. Aménagements de sécurité dans l'agglomération – Maîtrise d'œuvre pour la création de trottoirs

Les élus se sont engagés lors de leur élection en 2020 à réaliser des aménagements de sécurité au sein de l'agglomération (secteur «Beaumont» élargi).

Depuis 2016, un plateau surélevé a été créé à l'entrée du village, puis un deuxième au cœur de la RD 168, à l'intersection des rues de Beaumont, des Bois, de Jaffay et des Platières. Un trottoir relie l'entrée de l'agglomération à la mairie.

Le projet à l'étude consiste à créer des trottoirs Rue de Jaffay, Rue du Mont Blanc, Route de Lapechère jusqu'à l'entrée du Chemin des Ages. Un cheminement piétons serait également matérialisé au sol Route des Prés de Roget.

Cependant il convient de solliciter les conseils d'un bureau d'études spécialisé en voirie afin de finaliser ce projet, selon la réglementation en vigueur, et lancer la consultation des entreprises. Une provision de trois cent cinquante mille euro sera inscrite au budget primitif.

Unanimité

Délibération n° 2022/01/01

Réseau d'eau potable. Travaux en urgence sur la canalisation desservant les hameaux de «Saint-Germain», «Cernaz» et «Les Crêts»

Monsieur le Maire rappelle que pour la troisième fois en trois mois, les habitants des secteurs de Cernaz, Saint-Germain et Les Crêts ont subi d'importantes perturbations sur le réseau d'eau en raison de la dégradation de la canalisation située à proximité du cimetière et rejoignant l'intersection de Cernaz et Foenens.

L'entreprise JF Borget est intervenue à chaque fois en urgence afin de «colmater» les fuites mais cette situation ne peut perdurer : il faut impérativement changer une partie de la canalisation qui date de plus de cinquante ans (sur environ 150 mètres).

Le conseil municipal confie donc cette mission à l'entreprise Jean-François Borget, en coordination avec le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine Semine. La société SER Semine réalisera la réfection des tranchées en enrobés après travaux.

Coût total de cette opération : 24.500€ hors taxes.

Unanimité

Délibération n° 2022/01/02

Bâtiments communaux. Rénovation énergétique

Salle des fêtes : isolation extérieure du bâtiment

Monsieur le Maire rappelle que les systèmes de chauffage et de ventilation de la salle des fêtes ont été remplacés en 2021, ainsi que toutes les menuiseries extérieures.

Devant la nécessité de poursuivre cette opération de rénovation énergétique, il convient à présent de procéder à l'isolation complète de ce bâtiment, par l'extérieur.

Le devis établi par l'entreprise KIT BAT s'élève à vingt-sept mille six cent quarante-trois euro (27.643€) hors taxes.

Ce montant sera intégré lors de l'élaboration du budget principal 2022.

Unanimité. Madame Isabelle Kit s'est retirée du débat.

Délibération n° 2022/01/03

Territoire de la Semine. Mutualisation de certaines opérations propres aux sept communes

Renouvellement de la convention pour l'année 2022

Petit rappel des faits :

Lors de la création de la Communauté de Communes Usses et Rhône en 2017, les conseils municipaux des 7 communes présentes sur le territoire de la Semine (Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Eloise, Franc lens, Saint-Germain-sur-Rhône et Vanzy) ont souhaité maintenir l'activité locale en mutualisant les dépenses occasionnées par l'entretien de leur terrain de football ainsi que les manifestations sportives, culturelles et récréatives. Les cérémonies commémoratives sont également regroupées chaque année sur une seule des sept communes.

Une convention signée par les sept communes entérine ces dispositions. La commune de Chêne-en-Semine règle les factures liées à ces prestations et répartit la somme entre les 7 mairies selon le prorata défini (50% population, 50% potentiel fiscal).

Il a été convenu que cette convention soit renouvelée chaque année, sur accord du conseil municipal. Les frais engagés sur le territoire de la Semine seront inscrits au budget 2022.

Unanimité

Délibération n° 2022/01/04

Incivilités, dépôts sauvages de déchets. Recours à la vidéoprotection

Monsieur le Maire déplore la recrudescence de faits d'incivilités constatés sur l'ensemble du territoire communal, en particulier les dépôts sauvages de déchets en dehors des équipements mis à disposition des habitants, nonobstant la déchèterie située à l'entrée du village.

En raison des difficultés rencontrées pour appréhender les responsables de ces délits et les verbaliser en l'absence de preuves concrètes (même avec leur nom indiqué sur un colis laissé dans la nature, les intéressés contestent leur responsabilité!), Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur le recours à un système de vidéoprotection. Il précise que ce projet sera poursuivi uniquement en présence d'un large accord des conseillers (80% minimum).

Le conseil municipal autorise le Maire à consulter un installateur agréé pour les volets technique et financier, ainsi que les services de la gendarmerie pour organiser une réunion d'information des élus portant sur la partie juridique et la protection des personnes.

19h50 arrivée de Madame Pauline Braconnier, excusée en début de séance.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Travaux. Alain Brantus présente la liste des projets arrêtée pour l'année 2022 par la commission travaux en date du 04 février 2022. Cette liste sera confirmée lors de l'élaboration du budget 2022
- Forêt communale. Les parcelles «nettoyées» le long de la route des Bois, à proximité de la déchèterie, sont en cours de replantations depuis ce matin. Le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2022 est en partie extrait du plan d'aménagement validé pour 2012/2032.
- Illuminations. Tous les hameaux seront illuminés lors des prochaines fêtes de fin d'année.
- Application mobile PanneauPocket. A ce jour 92 personnes ont téléchargé et mis la commune en favori. Elles sont ainsi alertées en temps réel des événements ou incidents sur la commune.
- Organisation des bureaux de vote pour les deux scrutins 2022 :
 - ✓ élection présidentielle les 10 et 24 avril
 - ✓ élections législatives les 12 et 19 juin
- Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se joindre à lui lors des cérémonies de mariage. Seule Madame Lanoir est intéressée.
- Rappel du repas des aînés prévu samedi 19 mars à la salle des fêtes.
- La cérémonie de fête des mères, initialement prévue le 28 mai, est annulée. En effet, il s'agit d'un week-end de 4 jours (pont de l'ascension). Les membres de la commission «Fêtes et cérémonies» porteront une rose au domicile de chaque femme le mardi 31 mai en soirée.
- Monsieur le Maire conclue la séance en informant qu'il a apporté son parrainage pour la présidentielle au candidat Fabien Roussel. Il ne s'agit aucunement d'un soutien politique, juste un acte civique pour lui permettre d'atteindre ses 500 signatures. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne parraine jamais quelqu'un qu'il soutient.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

